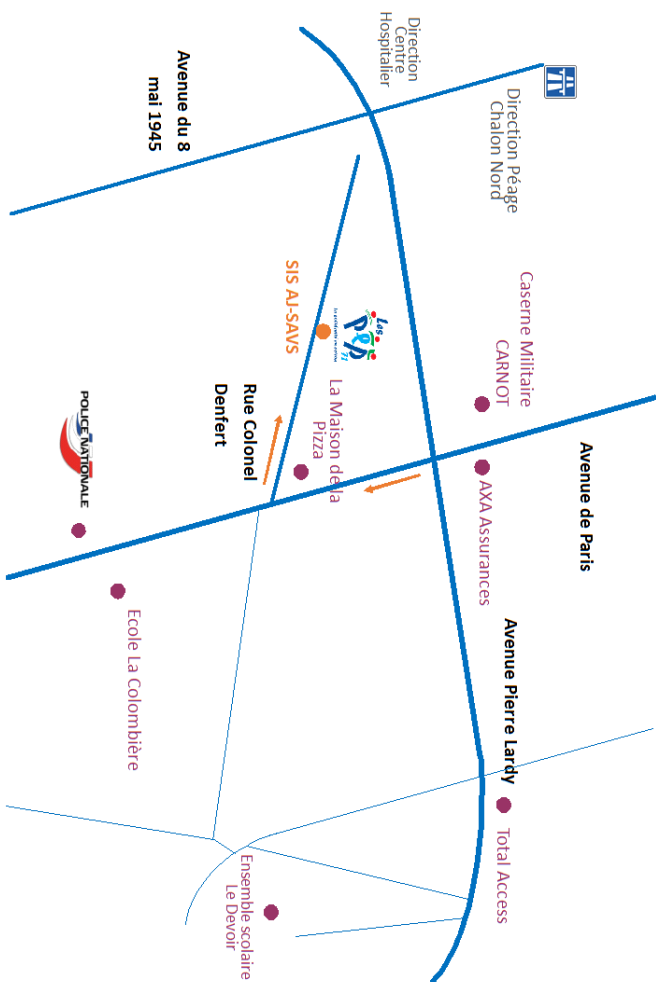




## PLAN D'ACCES



## HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi :  
9h00 - 18h30

## HORAIRES SECRÉTARIAT :

Du Lundi au Jeudi :  
9h00 - 12h00  
13h00 - 17h00

Le Vendredi :  
9h00 - 12h00  
13h00 - 16h00



PEP 71 - Siège Social  
18 rue du Colonel Denfert  
71100 CHALON-SUR-SAONE  
[www.pep71.org](http://www.pep71.org)

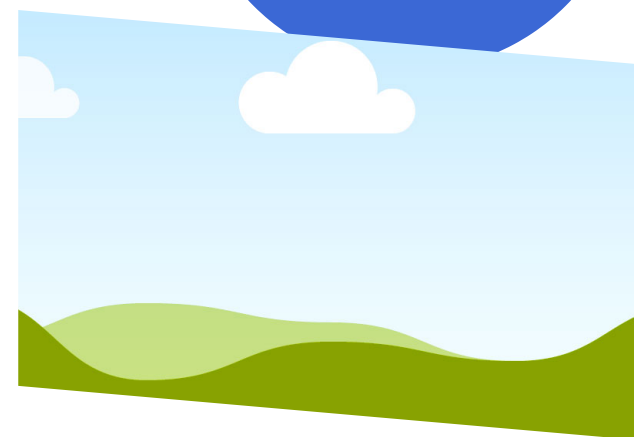


POUR UNE  
SOCIÉTÉ  
INCLUSIVE

# ACCUEIL DE JOUR

## AJ

Site de Chalon



4 rue Maréchal de Lattre de  
Tassigny  
71100 CHALON-SUR-SAÔNE  
03.85.41.06.83  
[savs-aj.chalon@pep71.org](mailto:savs-aj.chalon@pep71.org)

## A QUI S'ADRESSE L'ACCUEIL DE JOUR ?

L'Accueil de Jour des PEP 71 s'adresse à des adultes en situation de handicap psychique ayant une orientation CDAPH en cours de validité.

### MISSION

- Favoriser la participation relationnelle
- Favoriser l'inclusion sociale
- Favoriser le retour à un état de bien-être physique et psychologique

## PROCEDURE D'ADMISSION

1. **Entretien primo accueil** avec remise du Livret d'Accueil, du Règlement de Fonctionnement et des informations concernant la personne de confiance
2. **Présentation du dossier** en commission d'admission
3. **Si avis favorable** de la commission et si une place est disponible : admission à l'Accueil de Jour
4. **Signature du DIPC** (Document Individuel de Prise en Charge)
5. **Élaboration du 1er projet personnalisé** après 6 mois de période d'observation

## CHALON-SUR-SAÔNE

### PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE JOUR

21 places

L'Accueil de Jour s'adresse aux personnes dans le cadre de prestations collectives et a pour objectif de leur permettre de :

- Rompre la solitude
- Partager des moments conviviaux
- Développer les habilités sociales
- Développer l'entraide mutuelle
- Pratiquer des activités sportives et/ou culturelles dans une dimension collective
- S'ouvrir et/ou participer aux manifestations de la cité
- Améliorer leur condition physique et leur état de santé
- Retrouver l'estime de soi et la confiance en soi
- Favoriser l'émergence des compétences et ressources de chacun

## QUI FINANCE ?

Les services sont financés par le département de Saône et Loire.

En application du règlement départemental d'aide sociale, les bénéficiaires de l'Accueil de Jour participent aux prestations selon les règles suivantes :

La personne qui fréquente l'Accueil de Jour s'acquitte d'une participation forfaitaire calculée selon le nombre d'inscriptions aux activités proposées et en fonction du nombre de repas pris.

## L'EQUIPE

L'équipe éducative est composée de :

- Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF)
- Éducateurs spécialisés
- Moniteurs éducateurs
- Aides médico-psychologique
- Accompagnants éducatif et social